

La circulaire du 13 juin 2023 sur l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse constitue un document de référence :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

Quelques possibilités :

Ressources EDUSCOL :

Les écoles et les établissements scolaires peuvent notamment recourir au financement participatif via **La Trousse à projets**, plateforme de financement participatif dédiée aux projets pédagogiques de la maternelle au lycée et créée à l'initiative du ministère.

- <https://eduscol.education.fr/1291/financez-vos-projets-avec-la-trousse-...>
- <https://eduscol.education.fr/1327/soutiens-aux-projets-lies-au-travail-...>

La Commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP) (DPMA)

Dans le cadre du partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'agriculture, le ministère des Armées apporte un soutien financier à des projets éducatifs liés au travail de mémoire ou à l'éducation à la défense mis en œuvre dans les écoles et établissements scolaires publics et privés. Les projets présentés sont étudiés dans le cadre d'une [commission interministérielle de coopération pédagogique \(CICP\)](#), composée de représentants des trois ministères. **La commission se réunit trois fois par an (octobre, mars et mai)**. Les montants des financements ont été récemment revus à la hausse. La commission n'attribue pas plus que ce qui est demandé et **le ministère des Armées ne peut pas être le seul financeur du projet**, sauf dans le cas d'un projet portant sur un petit montant.

Les projets présentés à la CICP doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes

- la **mémoire des conflits contemporains** (période allant de 1870 à nos jours, OPEX - opérations militaires extérieures de la France - comprises) ;
- le **patrimoine des armées** (patrimoine immobilier, lieux de mémoire, musées, archives écrites, audiovisuelles et musicales, instruments scientifiques et armements, etc.) ;
- l'**éducation à la citoyenneté** et le **lien armée-jeunesse** (à travers par exemple la visite d'unités militaires, le partage d'expériences sur les métiers de la défense, une participation aux cérémonies commémoratives locales ou nationales, etc.)

La CICP apporte une attention particulière aux projets en lien avec le programme commémoratif de l'année (grands anniversaires, cérémonies traditionnelles) ainsi qu'à ceux s'inscrivant dans le cadre des appels à projets qui sont lancés chaque année par le ministère des Armées.

La Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (Ministère des Armées) a mis en ligne sur le site Educ@def **les appels à projets de l'année 2023-2024, qui peuvent se voir doter d'une subvention plus importante.**

- <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques>
- <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/operation-heritiers-de-memoire>
- <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/demande-subvention>
- <https://eduscol.education.fr/1327/soutiens-aux-projets-lies-au-travail-de-memoire-et-education-la-defense>

Soutien aux productions audiovisuelles/ DMCA

Pour information (la date de dépôt des dossiers étant passée) : Le ministère des Armées via la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) met en place des actions de soutien financier aux productions audiovisuelles depuis une vingtaine d'années.

Le prochain comité d'aide aux projets patrimoniaux et culturels (CA2PC) « audiovisuel » se tiendra le 11 octobre 2023. L'échéance pour déposer un dossier de demande de subvention audiovisuelle est fixée au vendredi 25 août, délai de rigueur. Le principe du soutien à l'audiovisuel du ministère des Armées et la procédure à suivre sont détaillés ci-dessous.

Quel type de production peut prétendre à un soutien financier ? Il s'agit essentiellement de documentaires. Les productions audiovisuelles concernées sont celles :

- qui traitent de l'histoire militaire de la France ou de la mémoire des conflits contemporains ;
 - qui participent à entretenir le lien armée-nation ou l'esprit de défense ;
 - qui permettent de valoriser le patrimoine militaire.
- <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=3020&titre=procha-in-comite-d-aide-aux-projets-patrimoniaux-et-culturels-college-audiovisuel-du-ministere-des-armees->

L'Office national des Anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG)

Les actions de l'ONACVG peuvent prendre les formes suivantes : rallyes citoyens et sportifs, rencontres intergénérationnelles, ateliers pédagogiques sur les mémoires des grands conflits contemporains, rencontres avec des témoins, colloques et conférences, production d'outils et de supports pédagogiques (brochures, expositions, etc.), visites guidées de lieux de mémoire, etc.

- <https://www.onac-vg.fr/les-projets-memoire-et-citoyennete>
- <https://www.onac-vg.fr/presentation-du-bleuet-de-france>

Mobiliser ADAGE et le « pass Culture »

La mémoire est l'un des 8 domaines de l'Education Artistique et Culturelle.

ADAGE peut aider à financer un projet en partenariat avec une structure qui peut comporter une visite guidée, un atelier, une projection, une représentation.

Consultez régulièrement le site, des appels à financement y sont régulièrement ouverts.

Grâce à la **part collective du pass Culture**, vous pouvez co-construire une offre avec une structure (cinéma, musée, théâtre, archives...) ou réserver une offre publiée (spectacle, projection, visite...) toute l'année, **de la 6ème à la terminale**. Vous pouvez solliciter l'aide du référent culture de votre établissement ou celle de la DAAC.

- <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>

Solliciter des aides sur des projets spécifiques liés à un thème

La Fondation pour la mémoire de la Shoah

Vous pouvez déposer un dossier pour un projet pédagogique jusqu'à cette date (hors voyage). Dans le cas où vous souhaitez obtenir le soutien de la Fondation pour un voyage, vous avez jusqu'au 10 octobre. La Fondation pour la Mémoire de la Shoah considère les voyages pédagogiques sur les lieux de l'internement, de la déportation et de l'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale comme un élément complémentaire de l'enseignement en classe.

- <https://www.fondationshoah.org/enseignement/proposer-un-projet-commission-enseignementde-la-shoah>
- <https://www.fondationshoah.org/enseignement/proposer-un-projet-voyages-pedagogiques>

Solliciter l'aide des associations

La Fédération nationale André Maginot (FNAM)

La FNAM finance de nombreux projets mémoriels et notamment la part dévolue aux transports. Elle encourage les établissements dont les projets sont soutenus à participer au Prix national de la mémoire et du civisme André Maginot.

La FNAM dispose de capacités de subvention relativement conséquentes et vient de signer une convention avec le ministère des Armées pour soutenir financièrement autant que possible les classes de défense ainsi que le dispositif des cadets de la défense.

- <https://www.federation-maginot.com/category/infos-fnam/>
- https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2423065/appels-a-projets-pedagogiques-de-la-federation-nationale-andre-maginot?cid=p2_1635987&portal=p2_810070

Pour toute information ou demande de subvention, vous pouvez contacter M. Cyril CARNEVILLIERS, président de la mémoire et de la jeunesse : cyril.carnevilliers@federationmaginot.com

Le Souvenir français

Considérant qu'« aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique », le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages mémoriels organisés par des milliers d'enseignants. Chaque année, les comités du Souvenir Français subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages de débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation.

- <https://le-souvenir-francais.fr/>
- <https://le-souvenir-francais.fr/il-faut-sauver-les-voyages-memoriels/>

Vous devez contacter la section départementale, compléter les fiches de demande de financement. Carte interactive : <https://le-souvenir-francais.fr/delegations-comites-en-france/>

Autres :

- **Autres organisations** : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
<https://www.ofaj.org/etablissements-scolaires-universitaires-profession...>
- **CIDAN** : Civisme défense armée nation : <https://cidan.org/>
- **Préfecture** : Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) :
<https://www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipd/>
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Communauté de communes